

## Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 13

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 9 présents et 4 représentés

Date de la convocation du conseil municipal : 1 septembre 2022

Date d'affichage : 2 septembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre, à 18 h**Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.***Présents** : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Claude LAZARO ; Louis de ROYS, Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ; Nadia LEFAY**Pouvoirs excusés** : Jean-Paul LENFANT représenté par Claude LAZARO ; Mélanie LAMOTTE représentée par François DEYSSON ; Franck ÉTANCELIN représenté par Antonio TAPADAS ; Fabien HERREMAN donne pouvoir à Emmanuel CENDRIER,**Absents** : /**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATION 7.1.2/2022-049

**OBJET : Budget - Décision modificative n° 1 - Année 2022 : Constatation Acquisition à titre gratuit.****Jacques ILLIEN explique**Il a été demandé à la commune d'adopter une décision modificative (DM1/2022) afin de constater l'acquisition à titre gratuit : *cession FOURNEAU*. Ce terrain est évalué dans l'acte notarial à 50 €.

Chapitre d'investissement	Article	Budget primitif 2022	BP VOTE	DM1	Total budget
<b>Recettes</b>					
041	1328	Autres	0,00 €	50,00 €	50,00 €
<b>Dépenses</b>					
041	2112	Terrains de voirie	0,00 €	50,00 €	50,00 €

*\*opération d'ordre budgétaire***Jacques ILLIEN précise**

- Après validation de la décision modificative, il conviendra d'émettre un mandat d'ordre budgétaire c/2112 (041) d'une valeur de 50 € et simultanément d'émettre un titre de recette d'ordre budgétaire c/1328(041) d'une valeur de 50 €.
- **Le titre et le mandat seront émargés l'un par l'autre.**

**Jacques ILLIEN propose**

L'adoption de cette décision modificative DM1/2022

Ces opérations permettent de "rentrer" dans l'inventaire le terrain acquis à titre gratuit dans l'actif de la mairie.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Approuve la décision modificative n° 1 présentée par Jacques ILLIEN,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus ;

Rendu exécutoire le 13 septembre 2022 ;

Le maire, François DEYSSON

